

**Annexe 3 – J'exerce une ACTIVITE PRINCIPALE NON SALARIEE
(chef d'entreprise, dirigeant, gérant, artisan, profession libérale, travailleur indépendant, auto-entrepreneur)**

Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 modifié – art.2 : « les chargés d'enseignement vacataires sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale consistant **soit à une activité non salariée à condition d'être assujetties à la taxe professionnelle (remplacée par la Contribution Economique Territoriale) ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans** »

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de ma situation.

Fait à , le

**Nom, qualité, signature de l'employeur
+ cachet de l'Etablissement**

Documents à joindre dans le cas d'un premier recrutement à la ComUE

- 2 Photocopies LISIBLES de l'attestation de carte vitale ou de la carte vitale. *Si vous ne possédez pas de numéro de Sécurité Sociale : joindre un extrait d'acte de naissance en langue française mentionnant les noms des père et mère ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport).*
- Photocopie LISIBLE de la carte d'identité recto-verso.

Documents à joindre dans tous les cas

- 2 Relevés d'identités bancaires ou postaux (RIB) aux nom et prénom du vacataire d'enseignement (**document original**). Il doit mentionner le code BIC et IBAN. Si le prénom ou le nom d'usage n'apparaît pas, joindre une copie de l'acte de mariage ou toute autre pièce justifiant du lien de parenté.
- Pièces justifiant l'activité professionnelle**
 - Copie de l'inscription au registre du commerce ou à un ordre professionnel : ex. attestation : SIREN (INSEE), RCS Registre du Commerce et des Sociétés (CCI Chambre de Commerce et de l'Industrie), Registre des Métiers (CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat), Registre des Agents Commerciaux (Greffes du Tribunal de Commerce)
- ou**
- Notification d'affiliation au statut d'auto-entrepreneur
- ou**
- Extrait de RCS Kbis daté de moins de trois mois
- Pièces justifiant des revenus tirés de cette activité depuis au moins trois ans**
 - Contribution Economique Territoriale – CET = Contribution Foncière des Entreprises et/ou Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
 - Copie complète du dernier avis d'imposition à la CET ou attestation d'exonération si vous êtes assujetti et exonéré.
- ou**
- Attestation de non-assujettissement à la CET et tous documents justifiant de revenus perçus sur les trois dernières années : copie complète des avis d'imposition sur les revenus. Le régime BIC ou BNC doit être mentionné (vous devez justifier en moyenne d'au moins un SMIC mensuel), notifications annuelles URSAFF...
- Pièce justificative Sécurité Sociale**
 - Attestation d'affiliation en cours de validité à un régime d'assurance maladie des travailleurs non-salariés (RSI...).

PIECES A FOURNIR si vous n'êtes pas ressortissant des pays ayant adhéré à l'Union Européenne, ou de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, les andorrans et les monégasques

- Photocopie de la carte de séjour valable pendant toute la durée des vacances.
- Photocopie de l'autorisation de travail valable pendant toute la durée des vacances si la carte de séjour ne le précise pas.